



Communiqué de presse De la fédération des travailleurs de la métallurgie CGT

Sidérurgie. Reprise d'Ascométal, un enjeu national pour l'industrie.

La procédure de redressement judiciaire pour le groupe Ascométal arrive à son terme. Les candidats à la reprise ont été audités par les représentants du comité central d'entreprise et le tribunal de commerce de Strasbourg, après avoir statué le 24 janvier, rendra sa décision à la fin du mois.

Deux offres majeures se concurrencent :

- Liberty House, groupe anglo-indien.
- Schmolz & Bickenbach, groupe suisse allemand.

Ni l'une ni l'autre ne garantissent la pérennité des outils de productions de l'ensemble des sites (Fos sur Mer, Hagongange, les Dunes, le Marais et Custines). En effet, l'aciérie d'Hagondange est menacée dans les deux scénarios d'ici à fin 2019. Si le projet industriel du site de Fos sur Mer est maintenu dans son intégralité par Liberty, celui de Schmolz est relativement flou. Précisons également que l'avenir de l'aciérie de St Saulve, désormais détenue par la coentreprise Ascoval (Ascométal/Vallourec) est en jeu. Seul le projet de Liberty House en assure la reprise. Socialement le projet de Liberty est le mieux disant, il reprend 1591 salariés dont 266 d'Ascoval. Du côté de Schmolz, par contre, seuls 1235 salariés seraient gardés. Le comité central d'entreprise, consulté le 22 janvier, a refusé trancher. Rappelant les promesses non tenues de Franck Supplisson lors de la reprise en 2014, les élus disent regretter le peu de garanties que les deux candidats ont su leur apporter en matière de pérennité de leur entreprise.

La commission d'enquête parlementaire de 2013 sur l'avenir de la filière Acier disait en ces termes :

« La désindustrialisation a durement frappé l'Europe, et dans certains secteurs, plus encore en France que d'autres pays qui lui sont pourtant comparables. La sidérurgie française subit, depuis plus de quarante ans, les effets de restructurations qui ne paraissent jamais achevées. Désormais, leur logique est même plus souvent financière qu'industrielle. Notre pays en a payé le prix s'agissant des destructions d'emplois et de l'affaiblissement économique de certains de ses territoires.

Le désengagement puis l'abandon des activités de base hypothéqueraient gravement notre indépendance et ne manqueraient pas de subordonner plus encore la stratégie industrielle de nombreuses entreprises à l'errance des marchés. Dans un tel contexte, il est très vraisemblable que nous assisterions à un phénomène encore plus accentué de délocalisations.

Sans succomber à la tentation d'un nationalisme d'un autre âge mais sans se résoudre au fatalisme voire au « déclinisme », le travail de notre commission d'enquête met en exergue la nécessité d'instaurer dans le cadre d'une nouvelle économie concertée des rapports sociaux plus confiants et fondés sur le sens des responsabilités des entrepreneurs et des salariés mais au sein de laquelle les pouvoirs publics doivent avoir toute leur place. »

Le message est clair : il faut préserver intégralement les 2 filières aciers électrique et fonte en France. Or, les deux candidats à la reprise ont en commun le projet de fermer à nouveau une aciérie électrique, celle d'Hagondange. Rappelons que Franck Supplisson, ex PDG d'Ascométal, promettait à l'issue du précédent redressement judiciaire de 2014 la stabilisation des outils de production et la relance des investissements. Résultat : fermeture du site du Cheylas et, suite à la transaction avec Vallourec fin 2016, fermeture de l'aciérie du site des Dunes, sur le Dunkerquois.

Par ailleurs, nous aurons aussi vécu en 2017 la fermeture de l'aciérie électrique du site de Firminy, de la société Aubert et Duval, du groupe ERAMET.

Communiqué de presse

De la fédération des travailleurs de la métallurgie CGT

Ce sont donc les faits qui parlent : changement de main après changement de main, restructuration après restructuration, les fermetures de capacités de production s'enchainent, les fausses promesses aussi.

Cette énième fermeture programmée, point commun des deux projets de reprise, est contraire aux intérêts de la sidérurgie, de notre industrie et au bout, de ceux de la population.

Cette perspective est d'autant plus inacceptable, au regard des éléments suivants :

- Les marchés de l'acier repartent tous à la hausse.
- Ascométal produit des aciers spéciaux de haut de gamme, souvent des pièces de sécurité : les sites fournissent des clients majeurs tels que la SNCF (essieux et roues de TGV), les constructeurs auto (roulements), l'aéronautique, le marché de l'énergie et de la mécanique, allant jusqu'à être fournisseur quasi exclusif pour certains.
- Le concept d'économie circulaire est une orientation phare du gouvernement pour l'industrie du futur. Or les aciéries électriques entrent parfaitement dans ce concept : le recyclage de la ferraille permet un circuit fermé et une maîtrise de la matière première.
- Les aciéries électriques, dans la sidérurgie, offrent le procédé de production le moins émetteur de CO2 et répondent ainsi aux objectifs environnementaux actuels.

Quelle solution pour garantir le maintien des capacités de production, leur développement par l'investissement et la R&D, le maintien et le développement des compétences ?

La commission d'enquête parlementaire, que nous venons d'évoquer, a formulé dans ses conclusions plusieurs recommandations à l'Etat. Citons celle qui répond à notre problématique de pérennité des activités d'Ascométal, la recommandation n° 13 :

« Définir une doctrine de la banque publique d'investissement (BPI) en rapport aux besoins des filières et qui puisse se traduire par des prises de participation significatives au capital et rompre ainsi avec le mouvement de mainmise des groupes étrangers sur les entreprises sidérurgiques et métallurgiques, un phénomène qui s'est accentué en France ces dernières années. »

Preuve qu'il y a besoin de développer les capacités de production plutôt que les fermer, le rapport préconisait dans sa recommandation n° 4 :

« Créer en Lorraine une nouvelle aciérie électrique au meilleur niveau de la technique assurant une production destinée à des marchés de spécialité. »

Faut-il le rappeler : ces recommandations, fruits de larges consultations nationales et en régions entamées en 2012, ont été faites en période de creux de cycle pour la sidérurgie. Le contexte est nettement plus favorable aujourd'hui, avec l'ensemble des marchés de l'acier orientés à la hausse.

Les trois régions particulièrement concernées par le rachat d'Ascométal, les Hauts de France, Grand Est et PACA s'approprient à injecter plusieurs millions de subventions publiques, pour faciliter l'opération de reprise.

Forte de ce constat, et au vu des enjeux nationaux sur la filière, la CGT propose une prise de participation conjointe de l'Etat et des trois régions dans le capital du nouveau groupe : une prise de participation, à un niveau qui permette à la puissance publique d'intervenir dans la stratégie et les prises de décisions. Une option qui avait d'ailleurs déjà été envisagée lors du changement de main d'Ascométal en 2014. La CGT vient d'adresser cette requête au 1^{er} ministre et aux présidents de régions.

On peut toujours dire en haut lieu qu'une filière est stratégique pour notre industrie et notre économie, mais il faut aller jusqu'au bout de la logique et prendre les décisions politiques qui s'imposent pour la préserver.

Montreuil, le 24 janvier 2018